Paris, le 2 novembre 2026

Salon EquipHotel

Vos rideaux, tentures et textiles d'aménagement offrent-ils la bonne performance au feu ?

À l'occasion du Salon EquipHotel, Securofeu rappelle que, dans les ERP en France, le classement de réaction au feu des textiles d'agencement et décorations doit obligatoirement être attesté par un procès-verbal de classement M délivré par un laboratoire agréé par le ministère de l'Intérieur. Or, cette exigence est encore trop souvent négligée, avec des conséquences qui peuvent s'avérer très lourdes pour ceux qui commercialisent ces produits.

Du 2 au 5 novembre 2026, Securofeu et ses adhérents donnent rendez-vous aux professionnels de l'aménagement hôtelier (architectes, maîtres d'ouvrage, exploitants hôteliers…) sur le Salon EquipHotel pour faire le point avec eux sur la conformité de leurs textiles.

Ce que la réglementation exige sur le marché français

Dans les établissements recevant du public, les textiles d'agencement et décorations (rideaux, voilages et tentures) doivent répondre à des exigences de réaction au feu fixées par le règlement de sécurité incendie (arrêté du 25 juin 1980 modifié), selon leur emplacement. Leur conformité se prouve par un procès-verbal de classement M, établi selon l'arrêté du 21 novembre 2002.
Le classement M n'est ni une norme ni un label : c'est un classement de réaction au feu. Sa seule preuve est le procès-verbal délivré par un laboratoire français agréé par le ministère de l'Intérieur.
Valable cinq ans, ce document doit être présenté à la commission de sécurité.

Les marques Nonfeu et Stopflam : des repères pour les prescripteurs

Réservées aux adhérents de Securofeu, les marques nonfeu® et STOPFLAM® identifient les produits disposant d'un procès-verbal en cours de validité.
Elles ne remplacent pas le PV, mais garantissent qu'il existe : le prescripteur gagne du temps et de la sérénité.
Produits et entreprises sont référencés sur le site securofeu.com.

« *Un prescripteur n'a pas à arbitrer entre conformité et esthétisme. Les produits de nos adhérents répondent à ces deux exigences* »
Antoine Millot, Président de Securofeu

3 adhérents à rencontrer sur le salon EquipHotel :

- **Denantes** : Collections de rideaux et voilages non-feu
 Pavillon 7.2 – E044
- **Lamy** : Literie, linge et décoration textile à bon comportement au feu pour l'hôtellerie
 Pavillon 7.2 – G045
- **Sotexpro** : Manufacture française de tissus non-feu pour le contract : savoir-faire jacquard, impression numérique sur mesure, gammes acoustique et thermique
 Pavillon 7.2 – B081 - Espace Wellness

Informations pratiques sur le salon EquipHotel :

EquipHotel 2026 – Paris Expo Porte de Versailles, du 2 au 5 novembre 2026
Badge professionnel gratuit sur equiphotel.com
Liste des produits nonfeu® et STOPFLAM®, entreprises adhérentes et laboratoires agréés : securofeu.com

À propos de Securofeu
Créé en 1973, Securofeu est le groupement professionnel des entreprises qui produisent, transforment, vendent ou posent des matériaux soumis aux réglementations françaises et européennes de sécurité au feu. Il accompagne l'évolution des textes, promeut les produits à bon comportement au feu et délivre à ses adhérents les marques nonfeu® et STOPFLAM®. Securofeu fait partie de l'Union des Industries Textiles (UIT). Il regroupe 13 entreprises.
Plus d'information sur securofeu.com/fr

Contacts presse

Antoine Millot
Président de SECUROFEU
06 86 27 04 24
amillot@sotexpro.fr

Clara Ponsard
Agence FLAG
06 70 66 28 58
clara@agenceflag.com